

REGLEMENT INTERIEUR

Section « BADMINTON » du Club Sportif et Artistique de la Défense ANGERS.

Article 1 : objet

La section badminton est rattachée au CSAD ANGERS, lui-même affilié à la FCD.

Article 2 : but

La section a pour but de développer le goût et la pratique du badminton en loisir et en compétition. Elle est ouverte aux personnes remplissant les conditions d'inscription au CSAD ANGERS.

Article 3 : inscription

Il faut être : - âgé de plus de 16 ans.

- apte physiquement à la pratique du badminton loisir et/ou compétition. La preuve de cette aptitude doit être apportée sous la forme d'un document conforme à la réglementation en vigueur et datant de moins d'un an.

L'inscription couvre la période du 1^{er} septembre 2026 au 15 juillet 2027.

Elle est possible à compter du 1^{er} septembre ou en cours d'année auprès du secrétariat CSAD de l'école du génie.

Tous les militaires, les civils de la défense ainsi que les membres de leurs familles peuvent faire partie de la section BADMINTON. Ils sont considérés comme « ayants-droit ».

En outre, en vertu de conventions révisables annuellement, les étudiants de l'Université Catholique de l'Ouest et le personnel de la Caisse des Dépôts et Consignations d'Angers disposent d'un quota de places qui leur sont réservées.

Les civils extérieurs à la défense peuvent également s'inscrire, à condition d'être cooptés et en fonction des places restantes.

L'inscription des personnels se fait sous contrôle du secrétariat du CSAD.

Article 4 : assurance

La qualité de membre de la section BADMINTON du CSAD permet aux titulaires de bénéficier d'une l'assurance qui leur garantit une protection face aux risques liés à la pratique de l'activité et sur le lieu de celle-ci.

L'état étant son propre assureur, les détériorations éventuelles feront l'objet d'un dossier de contentieux, le cas échéant.

Article 5 : fonctionnement

Des séances sont organisées, dans le gymnase du quartier Eblé, en semaine aux horaires suivants :

- Lundi de 17h30 à 19h30
- Mercredi de 17h30 à 19h30
- Jeudi de 17h30 à 19h30

Il n'y a pas de séances pendant les jours fériés.

Article 6 : coût de l'inscription

Pour l'année, chaque postulant doit s'acquitter du coût de l'adhésion au CSAD plus de la cotisation section.

- L'adhésion au CSAD
 - Ayant droit : 47€ (Licence FCD 23€ / Cotisation CSAD 24€)
 - Extérieur : 82€ (Licence FCD 23€ / Cotisation CSAD 59€) puis 61€ (2^{ème} inscrit)
- Cotisation de la section badminton : 35€

Le règlement se fait auprès du secrétariat CSAD Angers
(106 rue Eblé, 49041 Angers – 02 41 24 83 99 – csad.angers@sfr.fr – www.csad-angers.com)

Article 7 : composition du bureau

La section est administrée par un bureau agissant suivant les modalités propres au fonctionnement du Club Sportif et Artistique de la Défense d'Angers.

Il comprend :

- **Responsable :** **M. Bernard THOMAS**
- Adjoint / Animateur : Sergent-chef Clovis MERLET (EPMS)
- Animateurs : M. François FOURIE
M. Eddy WERNERT
M. Philippe REY

Le responsable de la section et les membres du bureau représentent la section lors de l'assemblée générale du CSAD.

Article 8 : organisation des séances

Les terrains de Badminton se trouvent au gymnase Dromard au sein de l'école du génie.

L'ouverture et la fermeture des créneaux badminton sont à la charge des animateurs ou responsables, qui mettent en place les terrains et les démontent en fin de séance.

Ces séances sont ouvertes à tous les niveaux, du débutant au joueur confirmé.

Article 9 : équipement

La pratique du badminton nécessite une tenue adaptée :

- ✓ une paire de chaussures spécifique à la pratique des sports en salle,
- ✓ un short ou une jupette et un t-shirt,
- ✓ une raquette de badminton,
- ✓ une boisson hydratante est recommandée.

Un comportement correct est exigé pendant les séances. La loyauté, la courtoisie, le respect des partenaires et l'esprit sportif (fair-play) doivent prévaloir. Toute personne ne se conformant pas au règlement intérieur de la section et n'appliquant pas ces valeurs se verra immédiatement exclu sans possibilité de remboursement.

M. THOMAS Bernard
Responsable de la section badminton
du CSAD Angers

